



Volet

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Rés
à
Mor
be



05102592

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de HUY, aux fins
de publicité au M.B. ou B.N.

le

07 JUL 2005

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/07/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **SPRL Jo DESSART**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : rue basse marquet 80 4470 SAINT-GEORGES-S-MEUSE

N° d'entreprise : 0419 957.540

Objet de l'acte : **modification des statuts**

En vertu d'un acte reçu le vingt juin deux mil cinq par Maître Fabienne Houmard, notaire à Amay, l'assemblée générale extraordinaire de la SPRL Jo Dessart a décidé à l'unanimité et en présence de tous les associés de prendre les résolutions suivantes

- convertir le capital en euros lequel est porté à la somme de dix-huit mille cinq cent nonante-deux euros et un cent (18.592,01).

- augmenter le capital à concurrence de sept euros et nonante-neuf cents par incorporation de bénéfice reporté.

Le capital est donc fixé à la somme de dix-huit mille six cents euros

- supprimer la valeur nominale des parts : chaque part représente un deux-cent cinquantième du capital

L'article cinq est modifié comme suit:

ARTICLE 5

Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille six cents euros (18 600) représenté par deux cent cinquante parts sociales sans mention de valeur nominale représentant chacune un deux-cent-cinquantième du capital

- modifier les statuts afin de les mettre en concordance avec le nouveau Code des Sociétés, savoir

1.- article 7 les mots "registre des associés" sont remplacés par "registre des parts"

2.- articles 17, 18 et 22 la référence à la loi sur les sociétés commerciales est supprimée

3.- article 12 le délai de convocations est porté à quinze jours au lieu de huit jours

4 - article 13 : la mention de "réviseur" est supprimée et remplacée en utilisant uniquement la mention "commissaire"

Les différents articles sont modifiés en ce sens

- donner pouvoir au gérant concernant la coordination des statuts

Houmard Fabienne
Notaire

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature